

**Complément de la décision n° 2018/06-01
relative à l'accréditation de l'Institut polytechnique
des sciences avancées (IPSA)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

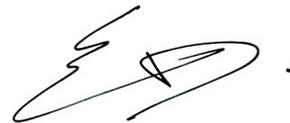
Rapport intermédiaire demandé dans la décision n°2018/06-01 concernant l'Institut polytechnique des sciences avancées (IPSA) portant sur la mise en œuvre des recommandations.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par Institut polytechnique des sciences avancées,
- Vu la note de synthèse établie par Patrick OBERTELLI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 17 novembre 2020,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2020.



La présidente,
Elisabeth CREPON